

## Périclès et la démocratie athénienne (activité).

### I. La démarche historique.

cf. *FM 08 - Comment mener une approche historique ?*

Pour comprendre cette démarche que vous aurez à pratiquer tout au long du lycée, nous allons nous intéresser au rôle de Périclès (V. 495 - 429) dans la démocratie à Athènes.

### II. Etablissement d'une hypothèse de travail (5 minutes).

En appliquant la *fiche méthode n°07 - Comment établir une problématique ?* au titre de l'activité, proposer une problématique à laquelle vous devrez répondre par la suite.

### III. Etude des sources (25 minutes).

Chaque groupe de 3 ou 4 élèves étudiera un corpus de documents selon la répartition suivante :

- ❖ Elève 1 : document 1 du polycopié et document 1 page 28 du manuel ;
- ❖ Elève 2 : document 2 du polycopié, documents 2 et 5 pages 28-29 du manuel ;
- ❖ Elève 3 : document 3 du polycopié et documents 4 et 5 du polycopié ;
- ❖ Elève 4 : document 4 du polycopié, documents 3 et 5 du polycopié.

Chaque élève répond, aux questions suivantes, au brouillon sauf pour la question 1 qui est à rendre sur feuille et sera notée :

1. **Présenter le document souligné, ci-dessus (cf. *FM 06*) (à réaliser sur feuille et à rendre !)** ;
2. Quelles sont, en terme de fiabilité, les qualités et les faiblesses du document que vous venez de présenter ?
3. Quelles sont les décisions prises par Périclès ?
4. En quoi certains propos ou décisions prouvent le soutien de Périclès à la démocratie ?
5. En quoi certains propos ou décisions prouvent l'opposition de Périclès à la démocratie ?

Tous les élèves répondent ensuite aux questions suivantes portant sur les documents 3 et 4 pages 28-29 du manuel :

6. Que prouve le document 3 page 28 ? En quoi nuance-t-il le soutien du peuple à Périclès ?
7. Qu'apporte le document 4 page 29 aux textes étudiés ?
8. Quelles sont, en terme de fiabilité, les qualités et les faiblesses de ces documents non écrits ?

### IV. Synthèse (25 minutes).

Au brouillon et après la correction des questions, chaque groupe réalise, à partir des documents et des réponses aux questions, un tableau de deux colonnes : la première colonne liste les éléments montrant que Périclès renforce la démocratie, la seconde colonne liste les éléments montrant que Périclès affaiblit la démocratie. Chaque élève conserve un exemplaire de ce tableau.

Au terme de la mise en commun, un débat est organisé afin de savoir si Périclès est un soutien ou un obstacle à la démocratie athénienne et donc de décider ou non de son ostracisme. Un orateur sera désigné dans chaque groupe et exprimera les arguments retenus. Au terme du débat, nous procéderons au vote de l'ostracisme.

**A partir du tableau, chaque élève devra rédiger un paragraphe, qui sera rendu et noté, expliquant :**

- pour les élèves 1 et 2, que Périclès est un soutien pour la démocratie athénienne ;
- pour les élèves 3 et 4, que Périclès est un obstacle pour la démocratie athénienne.

**Document 1 : PLUTARQUE (+46, +125), *Vies parallèles*, « Vie de Périclès ».**

Mais ce qui causa le plus de plaisir à Athènes, l'embellit le plus et frappa d'admiration le reste des hommes, l'unique témoignage qui prouve aujourd'hui que la fameuse puissance et l'antique splendeur de la Grèce ne sont pas des inventions, ce fut la construction des monuments sacrés par Périclès. Cette mesure suscita, plus que toutes les décisions politiques de Périclès, la jalousie des ses ennemis. Ils l'accusaient dans les assemblées : « le peuple, criaient-ils, est déshonoré : il s'est attiré les insultes de tous, pour avoir transporté de Délos à Athènes le trésor commun des Grecs. Quant à l'excuse honorable que nous pouvions opposer à nos accusateurs, en soutenant que nous avions transféré ici le bien commun par crainte des barbares, pour le mettre en lieu sûr, Périclès nous l'a ôtée. La Grèce s'estime victime d'une terrible injustice et d'une tyrannie manifeste : elle voit qu'avec les sommes qu'elle a fournies sous la contrainte pour faire la guerre, nous couvrons d'or et de parures notre cité, comme une fille coquette, l'ornant de pierres précieuses, de statues et de temples qui coûtent 1 000 talents. ». Mais Périclès donnait au peuple les explications suivantes : « vous ne devez aucun compte de ces sommes aux alliés, puisque vous faites la guerre pour eux et maintenez les Barbares [ici, les Perses] au loin. Les alliés ne fournissent pas un cheval, pas un navire, pas un hoplite, mais seulement de l'argent.[...] Maintenant que la ville est suffisamment pourvue des choses nécessaires à la guerre, il faut qu'elle emploie ses ressources à des ouvrages qui, après leur achèvement, lui vaudront une immortelle renommée et, au cours de leur exécution, une prospérité immédiate ; car ils feront naître des industries de toute sorte et des besoins variés qui, éveillant tous les arts et occupant tous les bras, fourniront des salaires à presque toute la population, celle -ci tirant de son sein de quoi se nourrir en même temps ».[...]

A ceux qui avaient l'âge et la force de faire la guerre, le trésor public fournissait abondamment de quoi vivre ; mais pour la masse ouvrière, qui n'était pas enrôlée, Périclès ne voulait ni qu'elle fût privée de salaires ni qu'elle en toucha sans travailler et sans rien faire. En conséquences, il proposa résolument au peuple de grands projets de constructions et des plans d'ouvrages qui mettraient en œuvre beaucoup de métiers et demanderaient beaucoup de temps. De la sorte, la population sédentaire aurait le même droit que les matelots et les soldats en garnison ou en expédition d'être aidée et de toucher sa part des fonds publics [...]

Thucydide [historien grec, -465 à -400/-395] présente le gouvernement de Périclès comme une sorte d'aristocratie, à laquelle on donnait le nom de démocratie, mais qui était, dans les faits, une principauté régie par le premier homme de l'Etat. Suivant plusieurs autres, c'est Périclès qui introduisit la coutume de faire participer le peuple aux distributions des terres conquises et de lui distribuer de l'argent pour assister aux spectacles, pour s'acquitter de ses devoirs civiques, pour siéger dans les tribunaux et d'autres salaires divers ; et bientôt le peuple fut séduit. Le peuple lui servit d'instrument contre l'Aréopage, dont il n'était pas membre, parce que le sort ne l'avait jamais désigné. Profitant donc de la supériorité que lui donnait la faveur du peuple, Périclès fit bannir Cimon [dirigeant athénien, membre de la famille de Thucydide] par la voie de l'ostracisme. Tant était grande sur le peuple l'influence de Périclès.

**Document 2 : THUCYDIDE (-465, -400/-395), *La guerre du Péloponnèse*.**

Périclès, grâce à l'estime qu'il inspirait, à son intelligence et à son évidente intégrité, avait acquis une autorité qui lui permettait de contenir le peuple tout en respectant sa liberté. Il n'était pas de ceux qui se laissent diriger par lui plutôt qu'ils ne le dirigent, car, ne cherchant pas à accroître son pouvoir par des moyens condamnables, il ne lui adressait jamais des paroles dictées par la complaisance. Tel était le crédit dont il jouissait qu'il allait même jusqu'à provoquer sa colère en s'opposant à ses désirs. Quant il voyait les Athéniens manifester mal à propos une confiance excessive, il les intimidait par des discours alarmants et, inversement, quand ils se trouvaient en proie à des craintes injustifiées, il savait les rassurer. Théoriquement, le peuple était souverain, mais en fait l'Etat était gouverné par le premier citoyen de la cité.

### Document 3 : ARISTOTE (-384, -322), *Constitution des Athéniens*.

A cause du nombre croissant de citoyens et sur la proposition de Périclès, on décida de ne pas laisser jouir de droits politiques quiconque ne serait pas né de deux citoyens [athéniens]. Périclès prit ensuite la direction du parti populaire. Il s'était déjà rendu célèbre en attaquant, jeune encore, Cimon [dirigeant athénien] [...]. Avec lui, la constitution devint encore plus favorable au peuple. Périclès en effet enleva certains droits à l'Aréopage et poussa vivement la cité à augmenter sa puissance maritime, ce qui donna à la foule l'audace de tirer à elle de plus en plus toute la vie politique. [...] Périclès est aussi le premier qui établit le salaire des tribunaux, mesure populaire prise contre l'opulence de Cimon. Celui-ci, qui avait une vraie fortune de tyran, ne se contentait pas de s'acquitter avec magnificence des services publics dont il était chargé, mais il nourrissait encore bon nombre de ses concitoyens, habillait les vieillards ; et il avait même fait enlever les haies de ses propriétés, pour permettre à qui voulait d'en cueillir les fruits. Périclès, moins riche, et qui se voyait inférieur en popularité pour ce motif même, eut recours à des largesses faites avec les revenus de l'Etat. Il distribua à la foule de l'argent pour assister aux spectacles, les salaires pour ceux qui étaient juges au tribunal, et d'autres salaires et largesses ; et bientôt le peuple fut séduit [...]. Quant à Cimon, il le fit bannir par la voie de l'ostracisme, comme partisan des Spartiates, et comme opposé de cœur aux intérêts du peuple. [...] Tant que Périclès dirigea le *demos*, la vie politique fut honnête, mais après sa mort elle devint pire.

### Document 4 : V. AZOULAY (1972), *Athènes, citoyenneté et démocratie au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, 2016.

« Sous le nom de démocratie, c'était en fait le premier citoyen qui gouvernait » : l'ultime phrase de l'éloge funèbre composé par Thucydide en l'honneur de Périclès a de quoi interpellier. A lire l'historien, la démocratie athénienne n'aurait été qu'un vain mot, servant de façade au pouvoir absolu du stratège. Au-delà de son indéniable talent oratoire, c'est sans doute sa politique de grands travaux qui conduisit les auteurs anciens à dépeindre Périclès en monarque tout-puissant. L'Odéon, le Parthénon et les Propylées peuvent être attribués à l'initiative de Périclès. Ensuite, il faut relativiser l'emprise supposée du stratège sur les chantiers où il fut directement impliqué. Périclès n'est pas un roi hellénistique, et encore moins un empereur romain, décidant seul, en autocrate, des constructions à lancer. Chacun de ses projets était soumis à un vote à l'Assemblée qui en prévoyait aussi le financement : les architectes élaboraient plans, modèles et devis, soumis à l'approbation du Conseil ; des magistrats procédaient ensuite à l'adjudication des travaux qui, une fois commencés, étaient l'objet du contrôle tatillon d'un collège de dix épistates (contrôleurs) élus par l'Assemblée.

### Document 5 : D'après Cl. MOSSE (1924), *Le citoyen dans la Grèce antique*, 1993

	Avant les réformes de Périclès	Après les réformes de Périclès
Conditions pour être athénien	Etre un homme libre Fils d'un père citoyen Avoir effectué l'éphébie	Etre un homme libre Fils d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen Avoir effectué l'éphébie
Nombre de citoyens athéniens	40 000	22 000
Droits des citoyens athéniens	<b>Droits civiques</b> : posséder une terre, signer des contrats... <b>Droits politiques</b> : siéger à l'Ecclésià, voter et exercer des magistratures... <b>Droits juridiques</b> : se défendre devant l'Héliée (tribunal des citoyens)...	